Adequity

ADEQUITY
CORPORATE 2018

- **Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance**[1]
- **Durée d'investissement conseillée :** 6 ans
- **Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué obligataire**
- **Eligibilité :** Compte titres et assurance-vie

[1] Avertissement sur le risque de crédit : ce titre de créance expose l'investisseur à un double risque de crédit, sur Société Générale (en tant qu'émetteur) et sur chaque entité du panier. En outre, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE

SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

- Adequity Corporate 2018 vous expose, pour une durée de 6 ans, aux risques de crédit de chacune des 10 Entités de Référence du panier et de Société Générale (en tant qu'émetteur).
- En cas de survenance d'Évènements de Crédit[1] affectant les Entités de Référence du panier, l'investisseur est exposé à un risque de perte en capital pouvant être totale.
- Le produit a pour objectif d'offrir à l'échéance un Taux de Rendement Annuel brut maximum égal à 5,98%[2] en l'absence d'Évènement de Crédit et donne aux investisseurs la possibilité de recevoir un rendement potentiellement supérieur au taux sans risque.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale d'Adequity Corporate 2018, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le Taux de Rendement Annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention jusqu'à la date d'échéance. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur, voire négatif.

Les titres de créance Adequity Corporate 2018 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques d'Adequity Corporate 2018 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.
L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Évènements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

[1] Évènement de Crédit : Faillite, Défaut de Paiement ou Restructuration. Cf. définitions complètes en page 9.
[2] Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. La valorisation du produit en cours de vie peut connaître de fortes fluctuations. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (évolution du risque de crédit des Entités de Référence du panier, taux d'intérêts, volatilité et conditions de refinancement de l'Emetteur) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

AVANTAGES

- L'investisseur n'est exposé à un risque de perte en capital à l'échéance qu'en cas d'Événement de Crédit (Faillite, Défaut de Paiement ou Restructuration, cf. définitions complètes en page 9) sur l'une des Entités de Référence du panier (sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur).
- Un détachement potentiel de coupon chaque année à un niveau de 6,00% p.a. (l'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale).
- Une solution alternative à un placement obligataire offrant une indexation à la signature de 10 entreprises proposant une diversification géographique et sectorielle.

INCONVÉNIENTS

- Le produit ne comporte pas de protection du capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. Même en l'absence d'Évènement de Crédit, en cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) et à un éventuel défaut de l'émetteur (qui induit un risque sur le remboursement).
- Ce support est exposé à un double risque de crédit, en cas de survenance d'un Événement de Crédit sur l'une des Entités de Référence du panier ou de défaut de Société Générale.
- Ce produit est plus risqué qu'une obligation classique. Alors qu'une Restructuration n'entraîne pas nécessairement une perte en capital à l'échéance dans une obligation classique, dans le cas présent cet Événement de Crédit sur l'une des Entités de Référence du panier induit une perte sur la valeur nominale et sur le montant du coupon.
- En cas de survenance d'un Évènement de Crédit sur une ou plusieurs Entités de Référence du panier, le coupon annuel de 6,00% p.a. est réduit de 0,60% par Entité de Référence impactée dès l'année de cet Évènement de Crédit. Le coupon peut être nul.
- De même, en cas d'Évènement(s) de Crédit, le remboursement du capital à l'échéance dépendra du niveau du Taux de Recouvrement moyen, correspondant à la moyenne des Taux de Recouvrement des Entités de Référence ayant subi un Évènement de Crédit depuis l'origine.
- À l'échéance, le Taux de Rendement Annuel brut sera au maximum égal à 5,98% (l'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale). Cette rentabilité plafonnée peut s'avérer plus basse que les rendements obligataires dans les prochaines années.
- La notation (S&P) la moins élevée du panier est égale à BB.

DÉTAILS DU
MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

DÉTAILS DU MÉCANISME DE COUPON ANNUEL

De l'année 1 à 6, à chaque date anniversaire[1] :

Cas favorable : Si aucun Évènement de Crédit n'est survenu sur une Entité de Référence du panier depuis le 20/12/2012 (date de départ de la période de risque sur le panier), l'investisseur reçoit :

Un coupon de 6,00%[2]
(Soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 5,98%[2])

Ce coupon est calculé pro rata temporis et sera égal à 6,33% la première année.

Cas défavorable : Sinon, si un Évènement de Crédit est survenu sur une ou plusieurs Entités de Référence du panier, l'investisseur reçoit :

Un coupon de 6,00%
diminué de 0,60% par Entité de Référence ayant
subi un Évènement de Crédit depuis l'origine[2]
Le coupon peut être nul

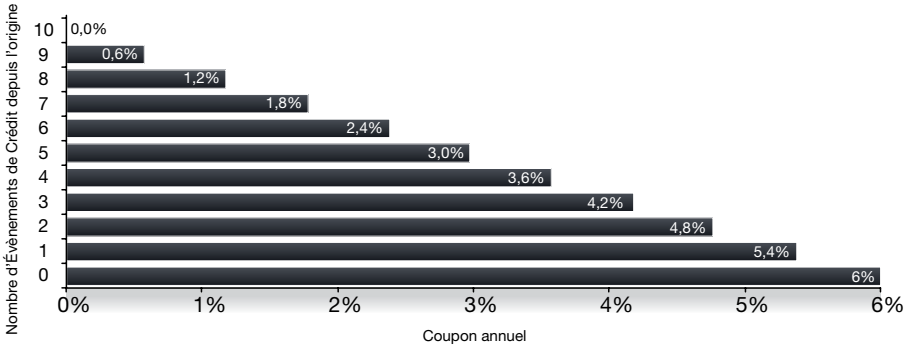

[1] Dates anniversaire : le 10 janvier de chaque année à partir du 10 janvier 2014 jusqu'à la date d'échéance prévue (le 10 janvier 2019).
[2] Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entrainer un risque sur le capital.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'échéance des 6 ans, le 10 janvier 2019 :

Cas favorable : Si aucun Évènement de Crédit n'est survenu sur une Entité de Référence du panier en cours de vie, l'investisseur reçoit :

L'intégralité du capital initialement investi
+
Le dernier coupon de 6,00% au titre de l'année 6

(Soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 5,98%[1])

Cas défavorable : Sinon, si un Évènement de Crédit est survenu sur une ou plusieurs Entités de Référence du panier en cours de vie, l'investisseur reçoit :

L'intégralité du capital initialement investi[1]
-
(1-Taux de Recouvrement moyen*) x 10% x nombre d'Évènements de Crédit sur le panier[2]
+
Le dernier coupon dû au titre de l'année 6[1]

Dans ce cas, l'investisseur peut subir une perte en capital à l'échéance

* Si un Évènement de Crédit survient, la valeur de marché résiduelle des obligations standards émises par l'Entité de Référence est calculée au cours d'un Protocole de Marché, sous le contrôle de l'ISDA : cette valeur est appelée le Taux de Recouvrement (exprimé en %). Le Taux de Recouvrement moyen est la moyenne des Taux de Recouvrement des Entités de Référence ayant subi un Évènement de Crédit depuis l'origine.

[1] Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entrainer un risque sur le capital.
[2] Un seul Évènement de Crédit au maximum sera comptabilisé par Entité de Référence du panier.

ILLUSTRATIONS DU
MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : 6 Évènements de Crédit en cours de vie du produit

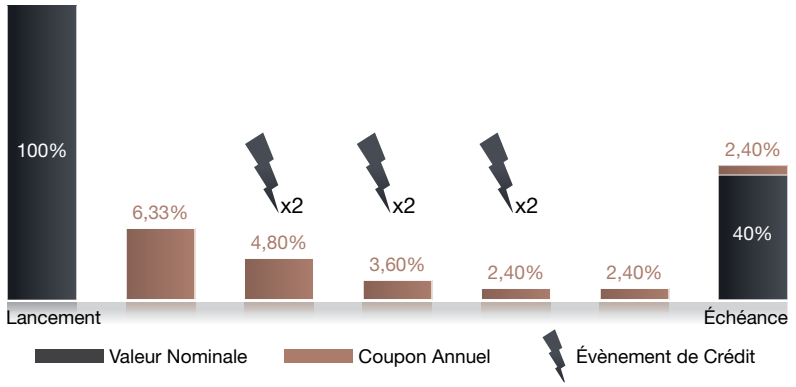

SCÉNARIO MÉDIAN : 2 Évènements de Crédit en cours de vie du produit

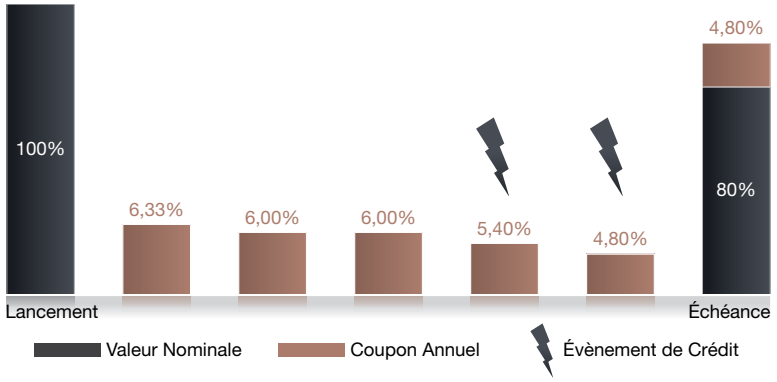

SCÉNARIO FAVORABLE : Aucun Évènement de Crédit au cours des 6 ans

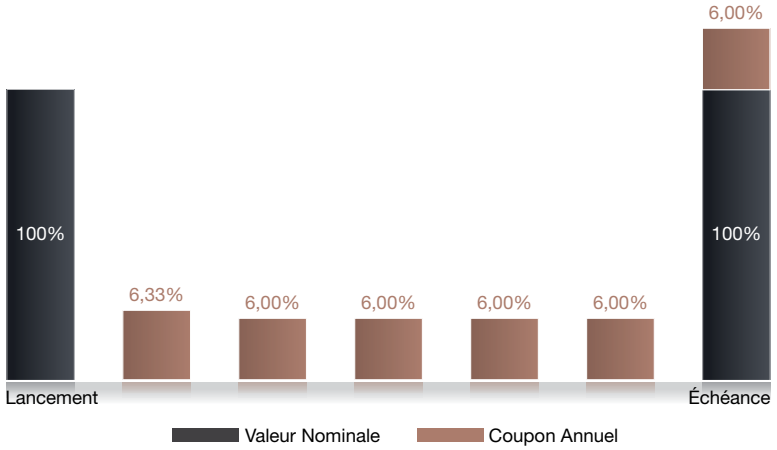

Les illustrations ont été faites sous l'hypothèse d'un Taux de Recouvrement égal à 0%[1] pour les Entités faisant l'objet d'un Evènement de Crédit. Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : 6 Évènements de Crédit en cours de vie du produit

- Au cours de la 1ère année, aucune Entité de Référence du panier ne subit d'Évènement de Crédit. L'investisseur reçoit donc un coupon de 6,33% au titre de cette année.
- Au cours de chacune des années 2, 3 et 4, deux Entités de Référence du panier subissent un Évènement de Crédit.
- Le niveau de coupon est alors abaissé de 1,20% en années 2, 3 et 4.
- À l'échéance, l'investisseur reçoit alors **40% du capital initial assorti d'un coupon de 2,40% au titre de l'année 6, soit 42,40%[2].**
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de -8,97%[2]. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul.**

SCÉNARIO MÉDIAN : 2 Évènements de Crédit en cours de vie du produit

- De l'année 1 à 3, aucune Entité de Référence du panier ne subit d'Évènement de Crédit. L'investisseur reçoit donc un coupon de 6,33% en année 1 et un coupon de 6,00% en années 2 et 3.
- Au cours des années 4 et 5, deux Entités de Référence du panier subissent tour à tour un Évènement de Crédit. Le niveau de coupon est alors abaissé de 0,60% en années 4 et 5.
- À l'échéance, l'investisseur reçoit alors **80% du capital initial assorti d'un coupon de 4,80% au titre de l'année 6, soit 84,80%[2]**.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de 2,41%[2]**.

SCÉNARIO FAVORABLE : Aucun Évènement de Crédit au cours des 6 ans

- Au cours des 6 années, aucune Entité de Référence du panier ne subit d'Évènement de Crédit.
- À l'issue de l'année 1, l'investisseur reçoit donc un coupon de 6,33%. Les années suivantes, l'investisseur reçoit un coupon de 6,00%.
- À l'échéance, l'investisseur reçoit alors **l'intégralité du capital initial assorti d'un coupon de 6,00% au titre de l'année 6, soit 106,00%[2]**.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel maximum de 5,98%[2]** du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

[1] En cas de survenance d'un Evènement de Crédit affectant l'Entité de Référence, le Taux de Recouvrement est déterminé par l'ISDA. Aucun engagement n'est pris par l'ISDA concernant la date de publication du Taux de Recouvrement.
[2] Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale.

UNE INDEXATION À LA SIGNATURE DE 10 ENTREPRISES EUROPÉENNES

Les Entités de Référence sont les 10 entreprises composant le panier d'Adequity Corporate 2018. Ce panier est équipondéré tout au long de la vie du produit.

PANIER D'ADEQUITY CORPORATE 2018

Entités de Référence	Pays	Poids	Obligation de Référence	Notation S&P[1]	Industrie	Évènement pouvant constituer un Évènement de Crédit[2]		
						Faillite de l'Entité de Référence	Défaut de Paiement	Restructuration
ALSTOM	France	10%	FR0010801761	BBB	Biens et services industriels	Oui	Oui	Oui
ARCELORMITTAL	Luxembourg	10%	XS0431928760	BB+	Métallurgie	Oui	Oui	Oui
AXA	France	10%	XS0130738213	A	Assurance	Oui	Oui	Oui
BNP PARIBAS	France	10%	XS0405664813	AA-	Banque	Oui	Oui	Oui
EDP ENERGIAS DE PORTUGAL SA	Portugal	10%	XS0126990778	BB+	Energie	Oui	Oui	Oui
ENEL SPA	Italie	10%	XS0306644344	BBB+	Energie	Oui	Oui	Oui
FINMECCANICA SPA	Italie	10%	XS0182242247	BBB-	Aérospatiale	Oui	Oui	Oui
PEUGEOT SA	France	10%	FR0010780452	BB	Automobile	Oui	Oui	Oui
REPSOL YPF SA	Espagne	10%	XS0202649934	BBB-	Energie	Oui	Oui	Oui
UNICREDIT SPA	Italie	10%	XS0185030698	BBB+	Banque	Oui	Oui	Oui

CHIFFRES CLÉS[3]

Entités de Référence	Excédent Brut d'Exploitation (M€)	Dette Financière Nette (M€)	Capitaux Propres (M€)
ALSTOM	2 032	2 918	4 434
ARCELORMITTAL	9 898	21 968	60 477
AXA	4 324 (Résultat net)	-14 379	50 933
BNP PARIBAS	6 050 (Résultat net)	987 166	85 626
EDP ENERGIAS DE PORTUGAL SA	3 755	17 053	11 387
ENEL SPA	17 198	58 466	54 440
FINMECCANICA SPA	304	4 514	4 604
PEUGEOT SA	4 261	25 068	14 494
REPSOL YPF SA	8 509	16 771	27 043
UNICREDIT SPA	-9 206 (Résultat net)	229 490	54 798

[1] Source : Bloomberg, S&P Credit Ratings au 16/08/2012.
[2] Source : 2003 ISDA Credit Derivatives Definitions, ISDA.
[3] Source : Bloomberg, données annuelles au 31/12/2011 de chacune des entités (sauf Alstom, données de l'exercice fiscal mars 2011-mars 2012).

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSEES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHE. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

DÉFINITION D'UN ÉVÈNEMENT DE CRÉDIT

L'ISDA (International Swaps and Derivatives Association) est une association indépendante regroupant les principaux intervenants bancaires (www.isda.org). ISDA a mis en place la standardisation d'une documentation permettant d'identifier la survenance d'un Évènement de Crédit et d'encadrer en cas de défaut le remboursement des investisseurs. Elle définit notamment les 3 types de défaut qui constituent un Évènement de Crédit : Faillite de l'Entité de Référence, Défaut de Paiement et Restructuration. La définition exhaustive des Évènements de Crédit est disponible sur le site de l'ISDA (www.isda.org).

FAILLITE DE L'ENTITÉ DE RÉFÉRENCE

- Tout document, déclaration, action ou décision administratifs confirmant que l'Entité de Référence ne peut plus faire face à ses obligations (devient insolvable, est incapable de payer ses dettes à leur échéance…).
- Ou voit ses organes compétents se réunir en vue de se prononcer sur une résolution relative à la dissolution (sauf par voie de fusion), la liquidation, ou le dépôt de bilan de l'Entité de Référence.

Exemple	LYONDELBASELL
Secteur	Pétrochimie
Pays	États-Unis
Date de la mise en défaut	Janvier 2009
Rating au moment de l'Evénement de Crédit	D (S&P) / C (Moody's)
Evénement de Crédit	Faillite (Chapitre 11 sous le régime américain des faillites)
Raison	Lourd endettement depuis le rachat pour 12,7 milliards de dollars de l'américain Lyondel par le néerlandais Basell accentué par le ralentissement du secteur pétrochimique : forte chute des ventes et hausse des prix des matières premières qui ont cumulé l'endettement[1].

DÉFAUT DE PAIEMENT

- Inexécution par l'Entité de Référence, à la date d'exigibilité et au lieu de paiement prévu, d'une obligation de paiement au titre d'une ou plusieurs Obligations de l'Entité de Référence, après l'expiration de tout Délai de Grâce applicable ou réputé s'appliquer suite à la réalisation des conditions dont peut dépendre le commencement dudit Délai de Grâce, pour un montant total supérieur ou égal au Seuil de Défaut de Paiement (1 000 000 USD ou son équivalent dans la devise de référence).

Exemple	TXU EUROPE LTD
Secteur	Electricité
Pays	Grande Bretagne
Date de la mise en défaut	Octobre 2002
Rating au moment de l'Evénement de Crédit	NR (S&P) / Caa2 (Moody's)
Evénement de Crédit	Défaut de Paiement
Raison	Défaut sur le paiement prévu de £130M d'intérêts d'obligations, après expiration du Délai de Grâce (30 jours)[2].

RESTRUCTURATION

- Toute réduction du taux ou du montant des intérêts payables ou à courir initialement prévus ; du montant du coupon ou du principal dû à l'échéance ou aux dates de remboursement prévues initialement ; tout report d'échéance d'un remboursement d'intérêts et/ou de principal, tout abaissement du rang de priorité de paiement d'une Obligation ou tout changement de devise ou de composition de remboursement d'intérêts ou de principal, qui affecte une ou plusieurs Obligations pour un montant total supérieur ou égal au Seuil de Défaut (10 000 000 USD ou son équivalent dans la devise de référence) et n'est pas prévu dans les modalités de l'Obligation concernée en vigueur.
- Ne constitue pas une Restructuration, la survenance ou l'annonce de l'un des évènements décrits ci-dessus ou un accord portant sur un tel Évènement, lorsqu'il ne résulte pas directement ou indirectement d'une augmentation du risque de crédit sur une Entité de Référence ou d'une détérioration de sa situation financière.

Exemple	BRITISH ENERGY PLC
Secteur	Producteur nucléaire
Pays	Grande Bretagne
Date de la mise en défaut	Février 2003
Rating au moment de l'Evénement de Crédit	D (S&P) / Ca (Moody's)
Evénement de Crédit	Restructuration
Raison	Programme de restructuration de la dette en accord avec les créanciers : report d'échéance du remboursement de leurs dettes en échange de £275M d'émission de nouvelles obligations émises[3].

[1] Source : www.capital.fr
[2] Source : www.telegraph.co.uk
[3] Source : www.statistics.gov.uk, Announcement of Formal Agreement on Proposed Restructuring.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard.

PRINCIPALES
CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	Titres de créance non garantis en capital à l'échéance
Emetteur	Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	Euro
Code ISIN	FR0011304625
Code Eusipa	1299 - Autres produits de Rendement
Cotation	Bourse de Luxembourg
Eligibilité	Assurance-vie et Compte titres
Période de commercialisation	Entre le 24/08/2012 et le 17/12/2012, le prix progressera régulièrement au taux de 2,00% pour atteindre 1 000 euros le 17/12/2012
Prix d'émission	99,37% de la Valeur Nominale
Valeur Nominale	1 000 euros
Date d'émission	24/08/2012
Date d'échéance	10/01/2019
Dates de paiement des coupons	Le 10 janvier de chaque année à partir du 10 janvier 2014 jusqu'à la date d'échéance prévue (le 10 janvier 2019).
Entités de Référence	Panier de 10 entreprises européennes. Liste détaillée en page 8.
Évènement de Crédit	Dans le cadre du montage d'Adequity Corporate 2018, l'émetteur de l'instrument financier intervient sur le marché des CDS. Un «Credit Default Swap», aussi appelé CDS ou dérivé sur évènement de crédit, est un contrat qui permet : Du point de vue de l'acheteur de protection (un institutionnel) : de se couvrir contre le risque de crédit d'une entreprise (l' «Entité de Référence») contre le versement d'une prime à l'autre partie ; Du point de vue du vendeur de protection (l'émetteur) : de percevoir une prime versée par l'autre partie en contrepartie d'un risque de crédit sur l'Entité de Référence. Il subira une perte si un défaut survient sur l'Entité de Référence. Les trois évènements de crédit suivants constituent un Evènement de Crédit : Faillite de l'Entité de Référence, Défaut de Paiement, Restructuration (définitions exhaustives sur www.isda.org)
Liquidité	Liquidité quotidienne avec une fourchette achat/vente de 1% jusqu'à concurrence de 5 000 000 Euros dans des conditions normales de marché - disponible sur Six Telekurs et Reuters.
Commission de souscription	Néant
Commission de distribution	Société Générale paiera à chaque distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 1,00% du montant des Titres effectivement placés.
Commission de rachat	Néant
Règlement/Livraison	Euroclear France

INFORMATIONS IMPORTANTES

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de crédit : en acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant, à savoir que l'insolvabilité de l'émetteur et de son garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. Dans le cas spécifique d'un dérivé de crédit ou d'un titre sur événement de crédit, les investisseurs prennent également un risque de crédit sur la (ou les) entité(s) de référence visée(s) dans ce produit, à savoir que l'insolvabilité de l'entité ou des entités de référence peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Disponibilité du prospectus : Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 22 août 2012, se rattachant au prospectus de base en date du 20 avril 2012, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-12201 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse indiquée sur le document sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Emission avant tout investissement dans le produit.

Avertissement en cas d'investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou contrat de capitalisation (support en unités de comptes) : Les titres de créance Adequity Corporate 2018 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques d'Adequity Corporate 2018 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. La valeur des titres de créance prise en compte pour la conversion en nombre d'unité de compte est la valeur d'émission des titres. En cas de dénouement du contrat par décès de l'assuré, ou de sortie du support (rachat ou arbitrage) avant l'échéance du titre, la valorisation dépendra des paramètres du marché. Elle pourra être très différente (inférieure ou supérieure) à celle résultant de l'application à l'échéance de la formule prévue, et pourrait occasionner une perte en capital non mesurable a priori. Pour plus de précisions, nous vous invitons à vous reporter aux documents contractuels de votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

Évènements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous- jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.

Information relative aux commissions, rémunérations payées aux tiers ou perçues des tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le «Contrat d'Assurance Vie»), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion audit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales, la notice d'information et ses annexes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Adequity

Société Générale Corporate & Investment Banking
17 cours Valmy
92987 Paris – La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris
552 120 222 RCS de Paris - Numéro APE : 651C
Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'Autorité Contrôle Prudentiel

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE

SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking

Réalisation : **NSL Studio** | www.nslstudio.com (120726) - Réf. (A) 712894 000783 Août 2012